

**L' EXPLICATEUR DU NOUVEL AGENDA URBAIN
PAR ALIOUNE BADIANE
PRESIDENT DE THE URBAN THINK TANK AFRICA**

**UNE PRÉSENTATION À L OCCASION DE LA SESSION
DU COMITE NATIONAL HABITAT III POUR LA REVUE DE LA PARTICIPATION DU SENEGAL
A
HABITAT III À QUITO EQUATEUR**

TERROU-BI DAKAR LE 24 JANVIER 2017

INTRODUCTION

Ce siècle verra une grande majorité de la population mondiale vivant dans les centres urbains. On estime maintenant que 54,5% des personnes vivent en milieu urbain. La conférence Habitat III a été la première conférence Habitat à avoir lieu à un moment de l'histoire où la majorité de la population mondiale est urbaine. Cela rendit Habitat III encore plus pressant, de l'échelle de la gouvernance mondiale à celle de l'individu.

La Conférence Habitat III a eu donc pour mission d'adopter un nouvel agenda urbain - un document d'action qui établira des normes mondiales de développement urbain durable, repensant la manière dont nous construisons, gérons et vivons dans les villes par le dessin. Ainsi que la coopération avec les partenaires engagés, les parties prenantes concernées et les acteurs urbains à tous les niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé.

Le Nouvel Ordre du jour urbain a été adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito (Equateur) du 17 au 20 octobre 2016. La première conférence Habitat s'est tenue à Vancouver en 1976 et Habitat II a suivi 20 ans plus tard en 1996, à Istanbul. Le format bi-décennal permet la mise en œuvre à long terme et l'impact des conférences à se dérouler, et à être évalués, dans un délai réaliste.

DÉROULEMENT DES SECTIONS

Déclaration de Quito sur les villes durables et les établissements humains pour tous contient 175 recommandations

Le nouvel agenda urbain commence par la Déclaration de Quito sur les villes durables et les établissements humains pour tous. 10 recommandations soulignent les défis à venir et les opportunités étant donné que la population urbaine mondiale devrait presque doubler d'ici 2050. La concentration croissante de la population dans les villes pose des défis au développement durable, y compris les inégalités, l'exclusion sociale et économique et la dégradation de l'environnement. Pourtant, l'urbanisation offre également des possibilités de croissance économique, de développement social et culturel et de protection de l'environnement. La planification, la conception, les finances, le développement, la gouvernance et la gestion peuvent contribuer à relever les défis et les possibilités, en s'inspirant de l'Agenda urbain nouveau.

VISION PARTAGEE : PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

Cinq points de recommandation et de nombreux sous-points énumèrent la vision partagée et les principes et engagements du Nouvel Agenda Urbain. Les villes et les établissements humains doivent être pour tous, assurer des villes pour tous, appelées le «droit à la ville» dans certains contextes. Cela implique l'égalité des droits, le droit à un logement convenable et les libertés fondamentales, ainsi que des systèmes sociaux et civiques fonctionnels, avec un accès participatif. L'égalité des sexes, la mobilité urbaine accessible pour tous, la gestion et la résilience des catastrophes et la consommation durable sont envisagés. La planification et l'aménagement

urbains intégrés à long terme, les cadres de financement durables et la coopération de tous les niveaux de gouvernement, avec la participation de la société civile et des parties prenantes, sont quelques-unes des composantes de l'engagement en faveur d'un changement de paradigme urbain et c'est heureux que le Sénégal l'ait compris et commence à le mettre en œuvre

L'APPEL À L'ACTION

Un appel à l'action en sept recommandations comprend l'affirmation et la reconnaissance du caractère universel du Nouvel Agenda Urbain. La vision collective et l'engagement politique à l'égard du développement urbain durable tiennent compte des réalités, des capacités et des différents niveaux de développement nationaux et respectent les défis uniques et émergents propres à chaque contexte. Une attention particulière doit être portée aux conditions d'urbanisation des pays en développement et les pays les moins avancés, la question des bidonvilles et les habitants des zones d'installation informelle, les migrants et les réfugiés.

Le Nouvel agenda urbain est une occasion unique et historique de tirer parti du rôle fondamental des villes et des établissements humains - et de leurs habitants - comme moteurs du développement durable dans un monde de plus en plus urbanisé.

LE PLAN DE QUITO POUR LA MISE EN ŒUVRE DU NAU

L'Organisation des Nations Unies a décidé de mettre en œuvre le NAU en tant qu'instrument clé pour les gouvernements nationaux, sous-nationaux et locaux et toutes les parties prenantes concernées afin de parvenir à un développement urbain durable.

A LES ENGAGEMENTS TRANSFORMATIFS OU LES FONDAMENTAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Les engagements transformateurs en faveur du développement urbain durable sont fondés sur des dimensions sociales, économiques et environnementales qui sont perçues comme intégrées et indivisibles. Développement urbain durable pour l'inclusion sociale et la fin de la pauvreté Environ 18 points soulignent les engagements pris pour promouvoir l'inclusion sociale et contribuer à mettre fin à la pauvreté. La propriété foncière, la valeur de l'espace public et l'effet de levier durable du patrimoine naturel et culturel figurent parmi les enjeux de cette section.

B POUR UNE PROSPÉRITÉ URBAINE DURABLE ET INCLUSIVE ET DES OPPORTUNITÉS POUR TOUS

Environ 20 points soulignent les engagements en faveur d'une prospérité urbaine durable et inclusive et des opportunités pour tous. L'impact profond du logement sur la transformation économique, l'accès aux connaissances, aux compétences et à l'éducation, ainsi que la promotion des investissements, des innovations et de l'esprit d'entreprise font partie des préoccupations et des questions préalables pour le développement urbain

C. POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE ET RÉSILIENTE

Environ 18 points soulignent les engagements en faveur d'un développement urbain écologiquement durable et résilient. Les changements climatiques, la consommation non durable, la transformation et l'amélioration des bidonvilles, l'efficacité énergétique et la fonction sociale et écologique des villes et zones urbaines sont quelques-uns des sujets de préoccupation

D. POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE

Un cadre politique favorable engage et volontaire est nécessaire tant aux niveaux national, régional/ Départemental et local. Des processus et des acteurs intégrés et complémentaires, tels que la planification participative, les banques régionales de développement, la coordination des

stratégies de développement urbain et rural et la coopération internationale contribueront à la mise en œuvre du nouvel agenda urbain et à la coordination des efforts des partenaires urbains engagés dans le système des Nations Unies !

E. CONSTRUIRE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE URBAINE ET ÉTABLIR UN CADRE DE SOUTIEN ET DE COHÉRENCE .

Environ 8 points soulignent la mise en place d'un cadre favorable à une bonne gouvernance urbaine à tous les niveaux. Des politiques inclusives, réalisables et participatives assureront la mise en œuvre efficace du nouvel agenda urbain. Les administrations locales et municipales sont particulièrement axées sur le renforcement des capacités, l'amélioration des mécanismes de financement fiables et les structures de gestion. La coopération avec tous les niveaux de gouvernement sera encouragée.

F. PLANIFICATION ET GESTION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Environ 33 points définissent la planification et la gestion du développement spatial urbain. La planification intégrée visera à équilibrer les besoins à court terme avec les résultats escomptés à long terme. Parmi les questions abordées figurent la sécurité alimentaire, les relations entre les villes et les territoires, les utilisations sociales et économiques mixtes et les espaces publics de qualité. La sécurité routière, la mobilité urbaine abordable, accessible et durable, la gestion de l'eau et les risques climatiques sont également des points focaux spécifiques. La culture sera incluse en tant que composante prioritaire des plans et stratégies urbains.

G. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Environ 35 points élaborent les moyens de mise en œuvre du nouvel agenda urbain. La complexité de l'agenda exige de nombreux acteurs et une variété de moyens, ainsi qu'un environnement propice. Le renforcement des capacités, la coopération, la mobilisation des ressources financières, aux côtés des cadres politiques et juridiques, font partie des moyens essentiels. Le nouvel agenda urbain préconise de s'appuyer sur l'héritage d'Habitat III et les leçons tirées de son processus préparatoire.

H. SUIVI ET ÉVALUATION

Environ 15 points soulignent le suivi nécessaire et l'examen du nouvel agenda urbain et de sa mise en œuvre. Cela sera fait pour suivre les progrès, évaluer l'impact, assurer la mise en œuvre efficace et en temps opportun, la responsabilité et la transparence. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est reconnu comme un point focal pour l'urbanisation durable. Des analyses quantitatives et qualitatives, des évaluations régulières, ainsi que des réunions et des conférences, appuieront le suivi et l'examen de l'Agenda urbain nouveau. Le suivi et le réexamen du nouvel agenda urbain et du programme 2030 pour le développement durable doivent avoir des liens efficaces pour assurer la cohérence de leur mise en œuvre.

EXEMPLE DE PRINCIPES EXPLIQUÉS

Focus sur la conception et la planification urbaine

Principe 100: «Nous appuierons la mise en place de réseaux bien conçus d'espaces et de rues publics sûrs, inclusifs pour tous les habitants, accessibles, verts et de qualité, exempts de la criminalité et de la violence, y compris le harcèlement sexuel et la violence sexiste. L'échelle humaine et les mesures qui permettent une utilisation commerciale optimale des sols au niveau de la rue, favorisant les marchés locaux et le commerce, formel et informel, ainsi que les initiatives communautaires sans but lucratif, qui amènent les gens dans les espaces publics Et le cyclisme vers l'amélioration de la santé et du bien-être. »

Le principe 100 est un énoncé clair de soutien à l'état de l'art sur l'espace public et son importance dans l'établissement d'un développement urbain durable qui aboutit à une bonne qualité de vie. La portée de cette considération va au-delà des espaces ouverts urbains ou des parcs, au-delà des limites de l'architecture pour arriver à une idée d'une surface urbaine publique continue. La santé et la sécurité, la mobilité et l'économie urbaine s'inscrivent dans le cadre de l'ordre du jour de priorité 100 de l'espace public dans le cadre du Nouvel Agenda urbain. NAU

I. GOUVERNEMENTS LOCAUX /COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DÉCENTRALISATION

Dans le cadre du Nouvel Agenda Urbain , les collectivités territoriales sont reconnues comme des acteurs clés aux cotés du Gouvernement . En ancrant le développement urbain durable dans les contextes locaux et Départementaux , et en donnant la responsabilité à tous les niveaux de gouvernement, le développement urbain durable peut être activé et promulgué de façon robuste. Une attention particulière est également accordée à la gouvernance et à l'urbanisme des modes d'urbanisation transfrontaliers, territoriaux et polycentriques, y compris les corridors urbains et les méga-régions. La décentralisation peut aider à répondre à ces tendances croissantes dans les configurations spatiales de l'urbanisation.

J. LE PRINCIPES DE PARTICIPATION ET LE ROLE DES ACTEURS

La participation du public à toutes les questions liées à l'urbanisation est devenue une question de plus en plus importante. Une attention particulière est nécessaire pour encourager, soutenir et gérer les pratiques participatives. Cela comprend l'apport partagé des communautés et un éventail complet d'intervenants. La réalisation du nouvel agenda urbain dépendra de la participation des acteurs habituels du développement urbain, mais aussi de l'inclusion d'agents autrefois atypiques, y compris des organisations communautaires, des groupes marginalisés et des acteurs indépendants tels que les entreprises du secteur privé et les universitaires. Les approches, les pratiques et les projets de développement urbain dits «ascendants» se profilent aussi comme des alternatives légitimes ou des catalyseurs complémentaires pour un changement positif. Le succès des méthodes ascendantes repose sur un développement urbain participatif et inclusif.

K. INNOVATION GESTION DES DONNÉES ET TECHNOLOGIE

Habitat III se déroule à une époque marquée par l'innovation dans la recherche urbaine, provoquée par le changement technologique pour rivaliser avec la révolution industrielle par la mécanisation. Des améliorations à tous les niveaux de l'existence humaine sont imaginables grâce aux nouvelles technologies. De l'Internet aux nouveaux modes proposés de mobilité et de sources d'énergie et de distribution, le développement urbain durable peut être soutenu. Beaucoup de ces opportunités sont incarnées dans la soi-disant «ville intelligente». La décentralisation des finances, la possibilité d'une mobilité partagée axée sur la technologie, l'analyse quantitative et qualitative des données et les énergies renouvelables sont autant d'atouts qui contribueront à la réalisation des objectifs du nouvel agenda urbain pour le Sénégal et pour l'Afrique

CONCLUSION RAPPORT NATIONAL

Le développement urbain du Sénégal est caractérisé par une urbanisation rapide engendrant des problèmes liés à l'accès aux infrastructures, aux services sociaux de base et à l'emploi. Les défis urbains que le Sénégal doit adresser sont : une planification urbaine universelle prenant en compte la durabilité, une gestion foncière maîtrisée, une organisation des relations urbaines-rurales, des réponses appropriées aux besoins des jeunes et des personnes âgées et une intégration effective du genre dans les stratégies du développement urbain.

1) L'aménagement du territoire et la planification urbaine doivent apporter les réponses aux questions de durabilité, de mobilité urbaine de l'étalement urbain, de la sécurité alimentaire et du renforcement des capacités des professionnels de la ville.

2)L'émergence des défis liés au changement climatique, à la montée des risques et catastrophes requièrent des mesures d'atténuation et d'adaptation. Le Sénégal est engagé avec l'acte III de la décentralisation dans un processus de renforcement de la décentralisation et de la participation citoyenne, de la sécurité et des droits humains.

3)La participation du secteur urbain dans l'économie nationale est établie et doit être renforcée par l'amélioration des finances municipales, l'accès au financement du logement. Le développement économique local doit davantage contribuer à la création d'emplois surtout pour les jeunes dans les secteurs porteurs de l'économie verte dont le potentiel reste encore peu utilisé

4)La promotion des pôles urbains constitue une option affirmée des pouvoirs publics à la planification urbaine et à un développement territorial équilibré : aménagement urbain à grande échelle, production de logement pour une accélération de l'offre, mise en place des infrastructures structurantes, prise en compte des risques et des effets adverses du changement climatique.

5)Le secteur de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie, compte tenu de son rôle transversal et structurant pour un développement durable harmonieux et équilibré, doit être davantage pris en compte par les politiques publiques pour répondre aux défis de la territorialisation des stratégies économiques et de l'effort de construction nationale. Pour cela La tenue prochaine du Grand Conseil National de l'urbanisme dans lequel ONU Habitat a apporté une contribution financière et substantive sera très attendu pour aider à asseoir la Vision du Sénégal pour la mise en œuvre du NAU au Sénégal .

En vous souhaitant une très bonne rencontre je vous remercie pour votre aimable attention